

TOUR D'HORIZON DE LA BANQUE





Les activités de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* peuvent être groupées en quatre grands domaines.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objectif de préserver la valeur de la monnaie et contribue à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens par l'entremise d'un taux d'inflation bas et stable.

Monnaie

La Banque est responsable de l'émission des billets de banque canadiens, sans doute son produit le plus connu. À ce titre, elle veille à la conception des billets (en accordant une attention particulière aux caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), à leur impression et à leur distribution, ainsi qu'à leur remplacement lorsqu'ils sont endommagés.

Services de banque centrale

La Banque offre des services bancaires aux institutions financières, au gouvernement fédéral et au public. Afin de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier, elle régleme et soutient les principaux systèmes de compensation et de règlement au moyen desquels les institutions financières effectuent des opérations sur titres et des transferts de fonds. La Banque fait aussi office de banquier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la gestion de la dette publique, à lancer de nouveaux emprunts, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer

Activités internationales

Le personnel de la Banque

- collabore avec différents ministères à l'étude de questions économiques et financières de portée internationale,
- participe aux réunions des grands organismes internationaux et
- prend part à des programmes d'aide technique aux pays en développement.

les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque s'occupe également de la gestion des réserves de change du Canada. Par ailleurs, en guise de service au public, la Banque tient les soldes des comptes bancaires non réclamés et aide les propriétaires de ces comptes à récupérer leurs fonds.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Des millions de Canadiens détiennent des obligations d'épargne du Canada et d'autres titres de dette émis par le gouvernement fédéral. Si la gestion de ces titres relève à présent de l'agence Placements Épargne Canada, il incombe à la Banque de tenir les registres des titres de dette et de fournir des services aux porteurs de titres au moyen de systèmes informatiques complexes et par l'entremise de centres de renseignements.

Le fonctionnement de la Banque

Pour s'acquitter de ses fonctions, la Banque s'appuie sur un personnel hautement compétent formé



PHOTO : JAMES ZAGON

Le professeur David Laidler, conseiller spécial invité, effectue un exposé à l'intention des employés de la Banque. Le poste de conseiller spécial a été créé en 1998 pour permettre une plus grande diversification des opinions sur la politique monétaire au sein de la Banque.



de 1 300 employés réguliers et de près de 400 employés temporaires et contractuels, qui se répartissent dans ses onze départements.

Le Conseil de direction

Composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, le Conseil de direction assume collectivement la responsabilité des affaires de la Banque. Il s'occupe notamment des grandes questions d'organisation et de stratégie ainsi que de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Le Conseil de gestion

Le Conseil de gestion regroupe les membres du Conseil de direction, les conseillers et les chefs de département. Il se réunit régulièrement pour échanger des renseignements sur des questions liées à la gestion de la Banque, examiner des projets de politique et établir des priorités dans le cadre de la planification à moyen terme.

Délégation et responsabilité

À la suite d'un examen de ses activités ayant permis de préciser ses fonctions et objectifs principaux, la Banque est devenue une organisation plus décentralisée, c'est-à-dire qui recourt davantage à la délégation. Les chefs de département sont responsables des opérations et de la prestation des services dans leurs secteurs et doivent rendre compte des résultats obtenus à l'un des quatre sous-gouverneurs de la Banque ou au premier sous-gouverneur. Des ententes, établies chaque année entre les chefs de département et le sous-gouverneur dont ils relèvent, définissent les résultats à atteindre et les ressources nécessaires pour y parvenir.



*Le Conseil de direction –
De g. à dr., assis : Tim Noël,
Sheryl Kennedy et Charles Freedman;
debout : Bernard Bonin, Paul Jenkins
et Gordon Thiessen*



Le régime de gestion

En vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur est responsable de la politique monétaire et de la direction des autres activités de la Banque. Pour sa part, le Conseil d'administration se voit confier la responsabilité de la surveillance générale de la Banque et certaines fonctions concernant la gestion des finances et des ressources humaines et l'administration générale. Par exemple, il prend part au processus de planification stratégique, examine les principales politiques administratives et approuve le budget et les méthodes comptables de la Banque.

La contribution la plus importante du Conseil au fonctionnement de la Banque est le choix de l'équipe de direction. Il nomme en effet le gouverneur et le premier sous-gouverneur (sous réserve de l'approbation du gouvernement), les sous-gouverneurs et, par l'entremise du Comité de direction, les conseillers et les chefs de département. En 1998, le Conseil a entamé le processus de sélection d'un premier sous-gouverneur pour remplacer Bernard Bonin, qui prendra sa retraite en 1999.

Toujours en 1998, les membres du Conseil se sont concentrés sur la planification de la relève à la Banque. Ils ont contribué à définir des plans concernant la composition de la future équipe de direction en portant une attention particulière à l'équité en matière d'emploi, au bilinguisme et aux compétences dans des domaines clés tels que la communication. Le Conseil a également approuvé la création du poste de conseiller spécial, qui doit être attribué tous les ans à un nouvel économiste invité. La direction de la Banque et le Conseil espèrent ainsi profiter d'une diversification des points de vue concernant la politique monétaire et permettre à des spécialistes de l'extérieur d'acquérir une connaissance directe de la Banque. La préparation au passage à l'an 2000 constitue une priorité, et, en cours d'année, le Conseil a désigné un groupe d'administrateurs pour surveiller les mesures que prend la Banque en la matière. Le Conseil a aussi participé à la définition des objectifs à moyen terme de l'institution et a évalué la mesure dans laquelle celle-ci a réussi à atteindre ses précédents objectifs.

Bien qu'il ne soit pas directement responsable de la politique monétaire, le Conseil a examiné les méthodes de collecte de l'information, de recherche et d'analyse qui appuient la prise de décision dans ce domaine et a rencontré des représentants du Fonds monétaire international à des fins de comparaison avec d'autres pays.

Toujours attentif à l'efficacité du régime de gestion, le Conseil a entrepris d'implanter à la Banque les meilleures pratiques et principes en vigueur dans les secteurs public et privé. Au cœur du processus se trouve le Comité du régime de gestion, qui a été créé en 1996. Celui-ci est composé des quatre administrateurs externes siégeant au Comité de direction et est présidé par l'administrateur principal. Le Comité du régime de gestion se réunit plusieurs fois par an pour passer en revue des questions de procédure telles que la fréquence et le calendrier des réunions du Conseil, examiner le cycle annuel des décisions portées à son attention, évaluer le type de renseignements qui lui sont fournis et juger de leur qualité. Par ailleurs, dans le cadre de chaque réunion du Conseil, l'administrateur principal préside des séances réservées aux seuls administrateurs externes. Ce processus garantit au Conseil l'indépendance dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

Afin d'assurer l'efficacité de ses pratiques, le Conseil procède chaque année à un bilan global de ses activités. De l'évaluation de 1998, il ressort que le Conseil estime que les structures appropriées sont en place et qu'il reçoit l'information nécessaire pour pouvoir exercer ses fonctions d'intendance des affaires de la Banque.



Judith Maxwell*,
C.M.
Ottawa,
Ontario
Administratrice
principale



Présidente du
Comité du régime

Winston Baker
St. John's,
Terre-Neuve



Président du
Comité de la plani-
fication

J. Bernard Boudreau
Halifax,
Nouvelle-Écosse



Walter Dubowec*,
F.C.A.
Winnipeg,
Manitoba



Président du Comité

Raymond Garneau*,
O.C.
Westmount,
Québec



Président du Comité
des ressources

James S. Hinds, c.r.
Sudbury,
Ontario



Président du Comité
des immeubles

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de douze administrateurs externes, du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote. Les administrateurs sont nommés par le ministre des Finances (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) pour un mandat renouvelable de trois ans. Étant donné qu'ils viennent des divers coins du pays, ils assurent un lien important entre la Banque et leur région.

Les membres du Conseil d'administration tiennent au moins sept réunions par année et siègent aussi à divers comités permanents. Le Comité de direction, qui est formé de quatre administrateurs externes, du gouverneur, du premier sous-gouverneur et du sous-ministre des Finances, est habilité à s'occuper de toute question qui entre dans les attributions du Conseil et se réunit lorsqu'il n'est pas pratique d'en convoquer tous les membres. Le Comité de la planification et du budget et le Comité des ressources humaines et de la rémunération jouent un rôle important dans l'approbation des principaux plans de gestion financière et de dotation en personnel. Le Comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé également d'évaluer le rendement du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Les autres comités sont le Comité des immeubles, le Comité de la vérification et le Comité du régime de gestion.



Barbara Hislop
Vancouver,
Colombie-Britannique



Aldéa Landry, c.r.
Moncton,
Nouveau-Brunswick



Paul Massicotte
Saint-Laurent,
Québec



James S. Palmer †, c.r.
Calgary,
Alberta



Barbara Stevenson*, c.r.
Charlottetown,
Île-du-Prince-Édouard



C. Scott Clark **, c.r.
Sous-ministre des
Finances
(membre d'office)

* Membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion
** Membre du Comité de direction
† M. Palmer a démissionné en septembre 1998.

Nota
M. Harold MacKay, c.r., de Regina, en Saskatchewan, a été nommé membre du Conseil en janvier 1999.

